

Comité de suivi #5

19 novembre 2024

Dématérialisé

INTRODUCTION

Pr. Antoine Tesnière

Directeur

Groupement d'intérêt
scientifique (GIS) PariSanté
Campus



Ordre du jour

- Les dernières actualités du projet
- Rappels sur le comité de suivi
- Mise à jour de la charte de fonctionnement du comité de suivi
- Temps d'échanges



INTRODUCTION

Nathalie Durand

Garante de la concertation
continue

Commission Nationale du
Débat Public (CNDP)



1 Les dernières actualités du projet



Les dernières actus du site PSC 15



Retour sur Demo Day #1 5 novembre 2024

- Plus de **200 visiteurs** sur l'ensemble de la journée
- **32 exposants**, dont 5 institutions, 1 grand partenaire, 15 start-up, 9 PME, une association et un labo
- Plus de **130 rendez-vous** pris en amont de l'événement



Gaël Mousquet
Hacker éthique, Campus cyber



Mikhail Shapiro
Expert en génie chimique à Caltech et chercheur
à l'Institut Médical Howard Hughes



Les meilleurs experts sont présents pour nos
Campus Talk, Campus Insight et Campus Briefing
au service de notre écosystème
+ un nouveau rendez-vous juridique avec un
cabinet d'avocats

Le programme Shaker fait sa
rentrée



AI FOR HEALTH
BY ARTEFACT

SUMMIT
2024

MEET US ON
NOVEMBER 21st



WE ARE

PARTNERS

#AlforHealth
#AlforHealthSummit

7th edition - PARIS



21 novembre 2024

PariSanté Campus est présent au sommet AI For Health à Station F, en compagnie de nombreux acteurs de l'écosystème (membres fondateurs, start-up et PME, grands partenaires, laboratoires et instituts de recherche, etc.)

Les dernières actualités

La concertation continue

- 8 juillet 2024 : Publication du deuxième rapport intermédiaire de la garante (disponible sur le site de la concertation) ;
- 6 septembre 2024 : Rencontre de proximité sur le marché Raspail ;
- 24 septembre 2024 : Visite du premier site PariSanté Campus dans le 15ème arrondissement ;
- 2 octobre 2024 : Atelier avec le grand public sur le traitement paysager sur le site de l'ancien HIA.



2 Le comité de suivi : rappels



Les grands principes validés par la garante de la concertation continue

Le comité de suivi a été créé en 2022 à l'issue de la concertation préalable. Ses travaux portent exclusivement sur le programme PariSanté Campus.

- Un **engagement** du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable.
- Un **lieu d'information et de dialogue**, un **espace d'échanges** favorisant la recherche de solutions partagées avec les différentes parties prenantes.
- Un **rôle consultatif**, et non décisionnaire.

Les objectifs du comité de suivi

- Présenter régulièrement l'avancement des études et les évolutions du projet
- Recueillir les attentes du public
- Suivre les engagements du maître d'ouvrage

La composition du comité de suivi à sa création

3 collèges : élus, citoyens, associations.

- **Élus désignés par les Maires d'arrondissement**
- **Citoyens via un appel à candidatures** :
 - Annonce : affiches, réseaux sociaux, site internet, réunion publique du 05/07/22
 - 14 candidatures (toutes retenues)
- **Associations désignées en lien avec les mairies**



PROGRAMME PARISANTÉ CAMPUS
RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'ANCIEN HÔPITAL
D'INSTRUCTION DES ARMÉES DU VAL-DE-GRÂCE
MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (MESR)

CANDIDATEZ AU COMITÉ DE SUIVI DE PARISANTÉCAMPUS !

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur le site internet
concertation-parisantecampus.fr

LE COMITÉ DE SUIVI EST OUVERT À TOUS LES CITOYENS, SUR CANDIDATURE.
LANCEMENT PRÉVU À L'AUTOMNE 2022 !

VOUS SOUHAITEZ FAIRE PARTIE DU COMITÉ DE SUIVI ? CANDIDATEZ !
- via le formulaire en ligne sur concertation-parisantecampus.fr
- ou par email : contact@concertation-parisantecampus.fr
Date limite de candidature : 15 septembre 2022

Les membres du comité de suivi en 2024

- **Elus du 5e** : désignés ;
- **Elu du 6e** : désigné ;
- **Elu du 13e** : non désigné par la mairie d'arrondissement ;
- **Elu du 14e** : désigné ;
- **Citoyens** : 10 membres actifs (ayant participé à au moins une rencontre) ;
- **Associations** : 2 désignées (FNEnvironnement et France Asso Santé) dont une ayant participé à au moins une rencontre.



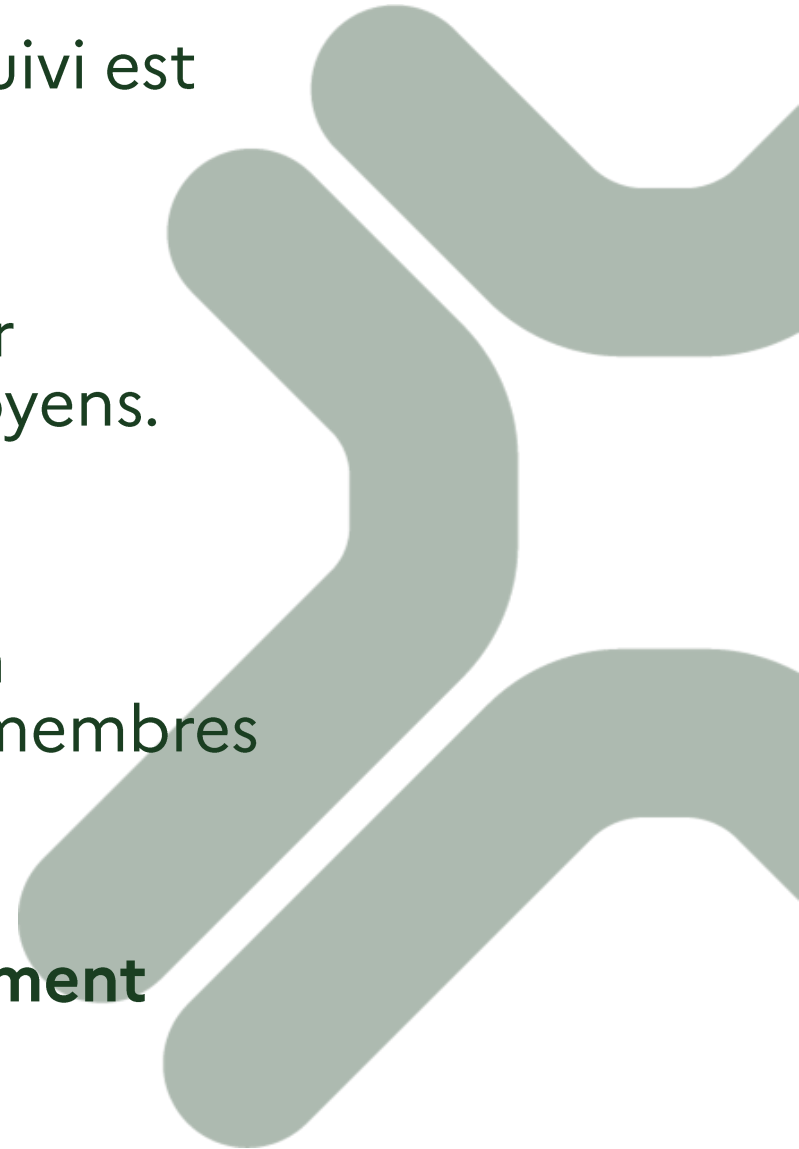
Objectif : renforcer la participation

Constat : le nombre de participants au comité de suivi est faible.

Modalités :

- Lancement d'un **nouvel appel à candidatures** pour désigner de nouveaux membres au collège de citoyens.
- Intégrer de nouvelles associations.
- Autoriser la **représentation** des membres ayant un empêchement ponctuel et le **remplacement** des membres démissionnaires ou empêchés.

Prérequis : **Modification de la charte de fonctionnement**



3 La charte de fonctionnement



Charte de fonctionnement – Les principes généraux

*Les
modifications
proposées sont
indiquées en
rouge*

Les objectifs du comité de suivi

Le comité de suivi est créé à l'issue de la concertation préalable et ses travaux portent exclusivement sur le ~~programme~~ projet PariSanté Campus. Il a un rôle consultatif auprès de la maîtrise d'ouvrage. **Il vise trois objectifs :**

- Présenter régulièrement l'avancement et les évolutions du projet
- Recueillir les attentes du public
- Suivre les engagements du maître d'ouvrage

Le rôle du comité de suivi

- Présenter régulièrement l'état d'avancement ~~des études et~~ du projet et permettre au public de suivre les engagements du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation **préalable** ;
- Créer un canal d'échanges neutre et respectueux qui encourage les différents acteurs à exprimer leurs attentes, leurs préoccupations et leurs recommandations à l'égard du programme ;
- ~~Prévenir ou résoudre~~ **Limiter** les conflits/nuisances potentiels liés au programme, en particulier en phase chantier ;
- Inclure le savoir local ~~dans la prise de décision~~ en vue d'enrichir le projet.

Charte de fonctionnement – Les membres

*Les
modifications
proposées sont
indiquées en
rouge*

La composition du comité de suivi

- 20 membres répartis au sein de 3 collèges, comme suit :
 - 15 citoyens, **désignés** suite à des **appels à candidatures**
 - 5 représentants associatifs, **désignés en lien avec les mairies**
 - 5 élus, **désignés par les Mairies (Ville de Paris, 5^e, 6^e, 13^e et 14^e arrondissements)**
- Participation systématique d'un ou plusieurs représentants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la garante de la concertation continue.
- Participation occasionnelle de tiers invités pour apporter un éclairage aux membres du comité de suivi (MOE, start up PSC, BE, etc.)

Charte de fonctionnement – Les membres

Les modalités de participation des membres au comité de suivi

- La participation au comité de suivi est obligatoirement conditionnée par la signature préalable d'une attestation d'absence de conflit d'intérêts par lequel le membre atteste ne pas être en situation de conflit d'intérêts au regard de la procédure de publicité et de mise en concurrence visant à l'attribution du contrat de concession. Toute candidature présentant un risque de conflit d'intérêt sera automatiquement écartée. Par ailleurs, tout risque de conflit d'intérêts d'un des membres, constaté y compris postérieurement à sa désignation, entraînera sa destitution sans délai.
- Afin de promouvoir la mixité des publics, le collège des citoyens ne pourra pas accueillir plusieurs membres résidant au sein d'un même foyer.
- Les membres ont la possibilité de se faire représenter, étant précisé que le suppléant devra se conformer à l'ensemble des principes et obligations résultant de la charte de fonctionnement (absence de conflit d'intérêts compris), dans les conditions suivantes :
 - Membre du collège des élus : représentation par un élu de la même assemblée délibérante
 - Membre du collège des associations : représentation par un membre de la même association
 - Membre du collège des citoyens : par un autre membre du comité de suivi ou, à défaut, par un citoyen qu'il désigne.

Charte de fonctionnement – Les membres

Les modalités de remplacement en cas d'empêchement de membres du comité de suivi

- Les cas d'empêchement définitif d'un membre sont constatés selon les modalités suivantes :
 - La démission du membre adressée par mail à concertation-psc@epaurif.fr
 - Par l'absence non excusée constatée à deux comités de suivi consécutifs
- En cas d'empêchement définitif, les membres sont remplacés selon les modalités suivantes, étant précisé que le nouveau membre devra se conformer à l'ensemble des principes et obligations résultant de la charte de fonctionnement. Une attention particulière est apportée sur l'absence de conflit d'intérêts potentiel ou connu ou soupçon de conflit d'intérêt :
 - Membre du collège des élus : désignation d'un autre élu par la mairie d'arrondissement concernée.
 - Membre du collège des associations : les mairies d'arrondissement (Ville de Paris, 5ème, 6ème, 13ème et 14ème arrondissements) seront sollicitées pour réaliser un appel à candidature. Un tirage au sort sera réalisé par la garante dans le cas où il y aurait davantage de candidatures que de places.
 - Membre du collège des citoyens : un appel à candidature sera réalisé par la maîtrise d'ouvrage. Un tirage au sort sera réalisé par la garante dans le cas où il y aurait davantage de candidatures conformes que de places.

Charte de fonctionnement – Le fonctionnement

*Les
modifications
proposées sont
indiquées en
rouge*

Le fonctionnement du comité de suivi

L'organisation des réunions du comité de suivi s'effectue sous l'égide de la garante de la concertation continue désignée par la Commission nationale du débat public (CNDP).

- 2 réunions ~~plénières~~ par an, en présentiel sur un site désigné lors de l'invitation ou en visioconférence.
- Un délai de prévenance de 15 jours / un délai de confirmation de participation de 48h avant la réunion
- Des ordres du jour ~~collaboratifs, arrêtés~~ adressés une semaine avant la réunion
- Secrétariat et ~~modération~~ assurés par l'EPAURIF

Les modalités de travail

- ~~Entre les réunions : création d'un canal teams pour le partage de fichiers et les échanges entre les participants et entre les participants et le MOA~~
- Pendant les réunions : diversité de formats (atelier, visite, etc.) et de lieux (PSC15, site du Val-de-Grâce, Mairie du 5^{ème}, etc.), à adapter à l'ordre du jour

Les modalités de restitution au grand public

- Une rencontre publique annuelle / format à définir (réunion publique, rencontre de proximité, etc.)
- La publication des comptes-rendus de réunion du comité de suivi sur le site internet de la concertation
- Un formulaire de contact pour contribuer et poser des questions ~~au comité de suivi~~ par l'intermédiaire du site internet de la concertation

Temps d'échanges



Conclusion



Restons en contact !

Le site internet de la concertation

www.concertation-parisantecampus.fr

- Possibilité de poser des questions en ligne
- Publication du diaporama et du compte-rendu du comité de suivi

L'adresse email contact

concertation-psc@epaurif.fr

nathalie.durand@garant-cndp.fr





**Parisanté
campus**

